

Image not found or type unknown



responsabilité de la dette

Par l'anglais, le 30/06/2020 à 09:29

Bonjour; J'ai hérité d'un immeuble (succession qui a duré 44 ans, disparition du père) qui a été mis par jugement en "péril imminent". Si la commune entreprend les travaux elle a se retourner contre les héritiers pour récupérer les dépenses engagées.

Mon conjoint est-il responsable des dettes que je pourrais avoir par le biais de cet immeuble qui ne vient pas de son apport dans la communauté ,

Merci pour votre réponse.